



**Séance du  
Conseil municipal**

**29 septembre 2022 à  
20 heures 30**

**Procès-Verbal**

## ORDRE DU JOUR

- DEL-2022-051 Décision modificative n° 2
- DEL-2022-052 Création d'un marché semi-nocturne, approbation du règlement intérieur, autorisation de signature des conventions d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants.
- DEL-2022-053 Choix du scénario pour la mise en 2X2 voies de la RN13 entre Evreux et l'A13.

## PROCES-VERBAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022 à 20h30

### Etaient présents :

**MM.** Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES, Nicolas DUVAL, Renaud LAVARENNE, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Filipe LOPES, Corinne MANGEL, Céline MARQUES, Vincent RADET, Patrick RALLET, Maëva ROBIN, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI, Caroline ZARIC

### Absents ayant donné pouvoir :

**MM.** Florence DUFOIX a donné pouvoir à Patrick RALLET, Sandrine FRAYSSE a donné pouvoir à Maëva ROBIN, Ephraïm JOUY a donné pouvoir à Caroline ZARIC et Cédric BURGNIES, Abdelmajid MARFAK a donné pouvoir à Myriam TLEMSANI, Alain PARMENTIER a donné pouvoir à Ghislaine HAUETER, Betty PILARCZYK a donné pouvoir à Mireille ROUSSEAU, Christophe RENTE a donné pouvoir à Céline MARQUES.

### Absents n'ayant pas donné pouvoir :

**MM.** Séverine BREDEL, Jessica CHIKHI, Sandra ERARD, Aïssata FOYO, Luc LEFEBVRE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération à prendre concernant la déviation de Chauffour les Bonnières.

**Monsieur LEMAIRE a été élu secrétaire de séance.**

### Décisions du Maire :

#### **DM-2022-016**

Virement de crédit n°1 d'un montant de 1 614.68 euros depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » de fonctionnement vers l'article 678 « autres charges exceptionnelles » chapitre 67 (fonctionnement dépenses).

#### **DM-2022-017 ET DM-2022-018**

Demande de subventions auprès de la Région (Banque des Territoires) 35 % du HT et du Département (ADPA) 30 % du HT, dans le cadre du projet d'étude urbaine « Plan guide » pour Petites Villes de Demain adopté pour un montant de 32 350 euros HT soit 38 820 TTC.  
Autofinancement 17 792 euros.

#### **DM-2022-019**

Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière pour réalisation d'un diagnostic, proposition et bilan avec la Sté ANIXI pour un montant de 11 000 euros HT.

#### **DM-2022-020**

Cession du véhicule Renault Kangoo immatriculé ER-386-FP pour 1 € symbolique à Monsieur Christophe BEAUPIED.

**DM-2022-021**

Signature de la convention d'honoraire d'assistance juridique (procès sur le PLU), avec SELARL CONCEPT AVOCATS.

**Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022 :**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**DEL-2022-051****OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2022/029, en date du 14 avril 2022, portant approbation du budget communal ;

**Dit** qu'en vertu des articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Décision du Maire n° DM-2022-016 a été prise, afin d'employer un virement de crédit (VC n° 1) sur les dépenses imprévues d'un montant de 1 614,68 € depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues en fonctionnement » vers l'article 678 « autres charges exceptionnelles » chapitre 67 afin d'honorer un commandement de payer du Tribunal Administratif pour non présentation de documents d'urbanisme.

**Considérant** qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil Municipal a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications des opérations retenues et certaines opérations se déroulant dans l'année et non prévue initialement,

**Considérant** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour,

**Considérant** la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans les tableaux ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Une décision modificative n° 2 du budget principal est proposée afin de prendre en considération :

- La nécessité d'apporter des crédits supplémentaires sur l'opération 171 « Petites villes de demain » pour la réalisation d'un plan de guide, étude de revitalisation des centres-bourgs dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Le total des ajustements se présente de la façon suivante :

<b>Crédits à réduire en dépenses d'investissement</b>			
Opération	Article	Objet	Montant
174	2128	Enfouissement de réseaux - EP	-20 000€
<b>Total</b>			<b>-20 000€</b>
<b>Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement</b>			
171	2031	Petites Villes de Demain	+20 000€
<b>Total</b>			<b>+20 000€</b>

*Débat :*

*Monsieur RADET signale de nouveau que les engagements de la commune pris pendant l'été étaient illégaux.*

*Il précise qu'il aurait fallu rassembler un Conseil exceptionnel. Il votera contre cette délibération.*

*Madame le Maire explique que la Préfecture et la Sous-Préfecture indique qu'il n'y a aucune illégalité.*

*Monsieur RADET ne change pas de position.*

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**2 CONTRE :** Monsieur RADET, Monsieur LOPES

**4 ABSTENTION :** Madame ZARIC, Madame MANGEL, Monsieur JOUY, Monsieur BURNIES

**16 POUR :** Madame HAUETER, Madame DUFOIX, Madame FRAYSSE, Monsieur RALLET, Monsieur DUVAL, Monsieur LAVARENNE, Monsieur LEMAIRE, Monsieur LESEC, Monsieur MARFAK, Madame MARQUES, Monsieur PARMENTIER, Madame PILARCZYK, Monsieur RENTE, Madame ROBIN, Madame TLEMSANI, Madame ROUSSEAU

⇒ **DECIDE** d'inscrire dans la décision modificative n°2 du budget principal de la ville les crédits nécessaires aux comptes par chapitre et opération selon le détail ci-joint et dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00€	0,00€
Section d'investissement	0,00€	0,00€

⇒ **DECIDE** de charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL-2022-052**

**OBJET : CRÉATION D'UN MARCHÉ SEMI-NOCTURNE**  
**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTION D'OCCUPATION DU**  
**DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCE AMBULANTS**

Madame le Maire propose de créer un marché semi-nocturne place Jean Moulin afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les Freneusiens, mais également de renforcer l'animation de la commune et de favoriser le lien social.

Ce marché se tiendra avec une fréquence hebdomadaire, le vendredi soir de 16h00 à 20h00 tout au long de l'année.

Il pourra accueillir des stands attribués de manière permanente et réservés à des commerçants ambulants de passage, ce qui permettra de maintenir une dynamique commerciale.

Les propositions envisagées pour les stands permanents sont les suivantes :

- commerçants de fruits et légumes
- boucher charcutier
- poissonnier
- camion restauration : petite restauration sur place et/ou à emporter qui pourra installer quelques tables et chaises.
- commerces non alimentaires.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la création de ce marché semi-nocturne situé place Jean Moulin à Freneuse.

*Débat :*

*Madame le Maire informe le Conseil que le dossier est complet et toutes les autorisations actées.*

*Madame MANGEL demande où se stationneront les clients, Madame le Maire répond que pour le moment ce sera sur le parking d'Intermarché.*

*Monsieur RADET demande quels sont les marchands ambulants qui viennent à la mairie. Madame le Maire explique que pour le moment ils ne sont pas désignés définitivement et en totalité.*

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ainsi :

**19 POUR :** Madame HAUETER, Madame DUFOIX, Madame FRAYSSE,  
Monsieur RALLET, Monsieur DUVAL, Monsieur LAVARENNE,



Monsieur LEMAIRE, Monsieur LESEC, Monsieur MARFAK,  
Madame MARQUES, Monsieur PARMENTIER, Madame  
PILARCZYK, Monsieur RENTE, Madame ROBIN, Madame  
TLEMSANI, Madame ROUSSEAU, Madame MANGEL,  
Monsieur RADET, Monsieur LOPES

**3 ABSTENTION :** Madame ZARIC, Monsieur JOUY, Monsieur BURGNIES

La création du marché est approuvée.

**Vu** la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

**Vu** l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2125-3, L2125-

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les Freneusiens, mais également de renforcer l'animation de la commune et de favoriser le lien social.

- ⇒ **AUTORISE** la création d'un marché semi-nocturne place Jean Moulin
- ⇒ **VALIDE** le règlement intérieur du marché hebdomadaire de Freneuse annexé à la présente délibération
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire de signer les conventions d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants.

### **DEL-2022-053**

Distribution du dossier du projet de la Région Normandie.

#### **OBJET : CHOIX DU SCENARIO POUR LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RN13 ENTRE EVREUX ET L'A13 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN13 jusqu'à Evreux ;

Considérant la réunion de concertation qui s'est tenue le mardi 20 septembre 2022 à Bonnières sur Seine ;

Considérant les scénarios d'aménagement proposés et annexés à la présente délibération ;

Madame le Maire indique que le projet concerne la mise à 2 x 2 voies de la RN13, soit le tronçon Evreux/Chaufour les Bonnières de 23.5 km de voies reliant Evreux à l'A13.

Elle dit que plusieurs scénarios ont été élaborés afin de permettre de répondre au mieux aux objectifs du projet, tenant compte de l'ensemble des effets induits par ces aménagements.

Mme le Maire indique que le scénario dit « de référence » sert de comparaison avec les scénarios de projet (scénario 1 et 2). Le principe de ce scénario est de maintenir la configuration actuelle de la RN13 notamment, en termes de largeur de voie et d'améliorer son fonctionnement. Les profils en travers de l'aménagement seront ainsi conformes à la configuration actuelle. Dans ce scénario l'échangeur n°15 est maintenu.

Considérant la surface de foncier agricole consommé par les scénarios 1 et 2, ainsi que par les variantes,

Considérant la suppression pure et simple de la sortie n°15 dans ces scénarios et par la même de la desserte économique des communes membres de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île de France »,

Considérant la sauvegarde des commerces de Chaufour les Bonnières dans le cadre du scénario de référence,

Mme le Maire propose de ne retenir que le scénario dit de référence, à savoir le maintien de la configuration actuelle de la RN 13, avec la création d'une sortie sécurisée pour la bretelle de sortie d'autoroute n°15 venant de Rouen.

Après avoir entendu Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le scénario de référence.

Refuse les scénarios 1 et 2.

Le Conseil Municipal est clos à 20h59.

Le Maire,

  
Ghislaine HAUETLER



Le secrétaire de séance

Patrice LEMAIRE



## Questions diverses :

*Monsieur RADET n'est pas satisfait du nombre de commissions urbanisme.*

*Monsieur RADET n'est pas satisfait de ne pas obtenir les documents devis et factures concernant les travaux hors régie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Madame le Maire précise qu'elle a envoyé un mail pour une demande explicite. Monsieur RADET fait sa demande devant le Conseil.*

*Distribution de la situation budgétaire.*

*Madame MANGEL demande comment est fait le compte rendu des questions diverses.  
Madame le Maire l'informe qu'elles seront sur un document à part.*

*Adrien LESEC donne des informations sur PVD ;  
Il informe de la réunion de présentation qui se tient le lendemain à 10h00.  
Il informe qu'il y a aussi des ateliers citoyens.  
Et il invite les personnes présentes à participer à ces ateliers. Qui sont « interdits » aux élus.*

*Monsieur RADET demande où nous en sommes des candélabres.  
Monsieur RALLET informe que l'audit en cours devrait se terminer la semaine suivante, et que nous devrions avoir plus d'informations sur le sujet.*

*Monsieur RADET met en avant son civisme et comme quoi il n'est pas contre par principe, et pas un « chieur ».*

*L'adresse mail de Monsieur LOPES n'est pas la bonne, il est évident qu'il n'ait pas reçu la convocation à la commission d'urbanisme et n'a pas pu y assister.  
Madame le Maire informe qu'elle va corriger cet état de fait.*

## Questions du public :

*4 personnes membres fondateurs de la nouvelle association des parents d'élèves de Paul Eluard se présentent au Conseil.*

*L'association soutient les enseignants en grève, considérant que la situation n'étant pas acceptable*

*Elle précise quel sera son rôle au sein de l'école.*

*Une liste de doléance existe déjà, entre autres l'état des bâtiments et leur espérance de vie.*

*Monsieur RALLET indique que les travaux seront suivis chaque année ; qu'un visiophone est installé, il donne la liste des divers travaux déjà faits.*

*L'association remercie pour l'avancement de ces travaux.*

*Monsieur RALLET confirme que la sécurité est ok, et que les contrôles sont plus poussés sur la charpente.*

*Problème de hauteur du portail de la maternelle à voir, problème du dortoir, ...*

*Monsieur RALLET informe qu'une réunion sera tenue avec les écoles pour parler des problèmes en général.*

*Concernant le nombre d'élèves par classe, Madame le Maire indique que les ouvertures ou fermetures de classe sont des décisions de l'éducation nationale.*

*Discussion autour des effectifs.*

*Intervention sur le sujet du parc informatique.*

*Le parking est dangereux, l'association est pour la pose des barrières et ils sont prêts à informer les parents de l'importance des barrières pour la sécurité des enfants.*

*L'aménagement du parking sera bien pris en compte en même temps que la construction du lotissement.*

*Monsieur RADET pose une question en porte-parole d'une personne sur la rue Grandcourt car les gens ne rentrent pas leurs poubelles.*

*Monsieur DUVAL fait passer le message comme quoi il serait préférable que dans les écoles les lumières soient coupées régulièrement.*

*Madame le Maire informe des augmentations qui vont avoir lieu pour la commune sur l'électricité et le gaz.*

*L'association demande à créer des potagers dans les deux écoles Paul Eluard.  
Madame TLEMSANI informe que 100 m<sup>2</sup> sont disponibles dans les jardins partagés.  
La commune est pour.*

*Monsieur LAVARENNE a quitté le Conseil à 21h30*

*La séance est levée à 21h46*